

CONFÉDÉRATION SUISSE  
FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

21 avril 1982

Participation de la Suisse à la Rencontre de Rome concernant la lutte contre la faim dans le monde, Rome du 26 au 29 avril 1982

Département des affaires étrangères. Proposition du 1er avril 1982 (annexe)

Département des finances. Co-rapport du 19 avril 1982 (adhésion)

Département de l'économie publique. Co-rapport du 19 avril 1982 (adhésion)

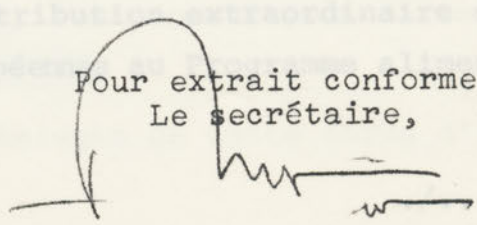
Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

## d é c i d e :

1. La Suisse participe à la Rencontre de Rome concernant la lutte contre la faim dans le monde qui aura lieu à Rome du 26 au 29 avril 1982.
2. Les considérations contenues dans cette proposition font office d'instructions à la délégation.
3. La délégation suisse est constituée de la manière suivante:
  - M. Jean-François Giovannini, vice-directeur et chef de la division de la politique et de la planification de la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DFAE), chef de délégation.
  - M. Theodor Glaser, conseiller agricole de l'Ambassade de Suisse à Rome, représentant permanent de la Suisse auprès de la FAO.
  - M. Laurent Guye, chef ad interim de la section de la politique et de la recherche de la DDA, suppléant du chef de délégation.
  - M. Fred Jenni, de la Division de l'aide humanitaire (DDA), qui se trouve à Rome pour participer à la 13ème session du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire du PAM et aux services duquel le Chef de la délégation pourra faire appel en cas de besoin.
4. Les membres de la délégation venant de la Suisse reçoivent une indemnité journalière de fr. 120.--.

## Extrait du procès-verbal:

- |          |    |      |              |
|----------|----|------|--------------|
| - EDA    | 10 | pour | exécution    |
| - EFD    | 7  | pour | connaissance |
| - EVD    | 5  | "    | "            |
| - EFK    | 2  | "    | "            |
| - FinDel | 2  | "    | "            |


 Pour extrait conforme:  
 Le secrétaire,



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

t.261-Italie GL/th

3003 Berne, le 1er avril 1982

Distribuée

Au Conseil fédéral

Participation de la Suisse à la Rencontre de Rome concernant  
la lutte contre la faim dans le monde,  
Rome du 26 au 29 avril 1982.

---

I  
Il est prévu que la "Rencontre de Rome" se déroule en deux phases  
1.  
- une première réunion au niveau des Directeurs généraux compétents.  
Historique de la Rencontre

Pays hôte des principales organisations spécialisées de l'ONU pour les problèmes de l'alimentation et de l'agriculture (l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture - FAO, le Fonds international pour le développement agricole - FIDA, le Programme alimentaire mondial - PAM, et le Conseil mondial de l'alimentation - CMA), l'Italie avait annoncé au sommet d'Ottawa, les 20 et 21 juillet 1981, son intention de lancer, dans le cadre de la Communauté européenne, une proposition d'accroissement des efforts déployés pour lutter contre la faim dans le monde. Précisée début septembre 1981 à Paris lors de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA), cette idée fut suivie de l'adoption en novembre par le Conseil pour le développement de la CEE d'un "plan d'action" dont un des effets immédiats fut l'octroi d'une contribution extraordinaire de 40 millions d'unités de compte européennes au Programme alimentaire mondial.

déterminer le volume et les modalités d'intervention qui  
Encouragée par cette première réaction, l'Italie souhaite élargir le champ d'action de son initiative en y associant les autres sources d'aide actives dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, à savoir les autres pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE, des pays arabes du Golfe, les organisations internationales et les banques et fonds internationaux de développement. Le but de la Rencontre est de "susciter une réflexion collective sur l'urgence d'un bilan, d'un programme, d'une coordination des efforts de la Communauté internationale afin que les PMA puissent atteindre l'autosuffisance alimentaire souhaitée et nécessaire".

2. les modalités de distribution de l'aide aux populations qui évitent pertes et détournements et, enfin, en renforçant le rôle coordinateur du PAM;

Déroulement les moyens d'accroître l'aide alimentaire ordinaire,

de sorte qu'elle atteigne le niveau de 10 millions de tonnes  
Il est prévu que la "Rencontre de Rome" se déroule en deux phases

- une première réunion au niveau des Directeurs généraux compétents, du 26 au 29 avril 1982
- une deuxième réunion à niveau ministériel en automne 1982.

3. Au chapitre des interventions pour le développement agro-alimen-

Objectifs objectifs que l'Italie propose d'assigner à la Rencontre se résument aux trois points suivants:

L'initiative italienne part de l'idée qu'il faut "briser la spirale perverse du sous-développement au niveau de la carence alimentaire". A cet effet, sont proposés aux participants de la Rencontre trois domaines de réflexion susceptibles de se transformer en autant d'axes d'intervention: l'aide alimentaire, le développement agro-alimentaire et l'harmonisation des politiques de coopération au développement dans le secteur agro-alimentaire.

Au chapitre de l'aide alimentaire, les propositions faites aux participants sont les suivantes:

- analyser les mérites et inconvénients de cette forme d'aide et

- déterminer le volume et les modalités d'intervention qui maximisent son efficacité;
- prendre l'engagement politique de maintenir à 500 mille tonnes d'équivalent-blé le niveau de la Réserve alimentaire internationale d'urgence du PAM et examiner l'opportunité de fixer comme nouvel objectif d'en porter le niveau à 750 mille tonnes;
  - coordonner et rationaliser l'aide d'urgence, en définissant plus précisément le concept "d'urgence alimentaire", en s'engageant à réviser les procédures de mise à disposition de l'aide au PAM, en déterminant les modalités de distribution de l'aide aux populations qui évitent pertes et détournements et, enfin, en renforçant le rôle coordinateur du PAM;
  - examiner les moyens d'accroître l'aide alimentaire ordinaire, de sorte qu'elle atteigne le niveau de 10 millions de tonnes prévues par la Stratégie pour la troisième décennie du développement: un de ces moyens serait d'élargir, lors de son renouvellement, le champ d'application de la Convention relative à l'aide alimentaire à des produits autres que le blé (soit le sucre, le lait en poudre, les légumes secs, etc.).

Au chapitre des interventions pour le développement agro-alimentaire, les objectifs que l'Italie propose d'assigner à la Rencontre se résument aux trois points suivants:

- réaffirmer le principe de la nécessité pour les pays en développement de se doter d'une stratégie alimentaire;
- promouvoir la création, sous l'égide du PNUD de "groupes de programmes" réunissant le pays en développement concerné, les organismes internationaux actifs dans le domaine de l'alimentation et les pays donateurs actuels ou potentiels. Ces groupes seraient chargés d'élaborer une stratégie alimentaire, de vérifier quels sont les moyens internes et externes disponibles puis, après que les parties se soient mis d'accord sur les responsabilités échoyant à chacun, de procéder à la mise en oeuvre de ladite

stratégie;

- dans une approche horizontale et non plus verticale, décider d'approfondir l'étude et de transformer en actes un certain nombre de programmes thématiques tels que la lutte contre les maladies du bétail, la production de semences améliorées, la réduction des pertes après récolte, etc..

- manifester l'adhésion de la Suisse à l'objectif poursuivi par La Rencontre pourrait enfin favoriser l'harmonisation des politiques de coopération au développement dans le secteur agro-alimentaire:

- en élaborant un corps de doctrine internationale sur certains nombres de points où la communauté des nations est proche du consensus: accroissement de l'aide à l'agriculture, au renforcement de l'action en faveur des pays les moins avancés, nécessité d'un développement rural intégré et équilibré, sécurité alimentaire intérieure et extérieure;

- en lançant un processus de consultation au sein des pays de l'OCDE, puis avec les pays en développement dans le but de coordonner l'action des organisations internationales.

1.

## II

### Position de la Suisse

La plupart des sujets figurant à l'ordre du jour de la Rencontre ont déjà été débattus ou font à l'heure actuelle l'objet de discussions ou de négociations dans d'autres fora. Il est donc peu probable que cette Rencontre apporte beaucoup d'idées ou de solutions nouvelles. Toutefois, étant donné le caractère dramatique du problème qui y sera abordé et l'importance politique considérable qu'il revêt, compte tenu également de l'accueil, si ce n'est enthousiaste, du moins favorable qu'ont réservé les pays membres au Comité d'aide au développement de l'OCDE à l'initiative italienne, la participation de la Suisse à cette Rencontre est opportune.

2.

Instructions pour la délégation suisse

Le Département des affaires étrangères propose de donner à la délégation suisse les instructions suivantes.

Sur le plan général:

- manifester l'adhésion de la Suisse à l'objectif poursuivi par la Rencontre, tout en signalant le danger d'une duplication des efforts;
- veiller à ce que les initiatives sur lesquelles pourrait déboucher la Rencontre ne recoupent pas celles qui ont été prises dans d'autres enceintes ou organisations.

Au chapitre de l'aide alimentaire:

- insister sur le rôle complémentaire qui revient à celle-ci par rapport à l'aide au développement. Dans la mesure du possible, l'aide alimentaire ne devrait intervenir qu'en cas d'urgence et de manière temporaire. Les efforts conjoints des pays en développement et des aides externes devraient viser en priorité à permettre aux premiers d'assurer par eux-mêmes leur approvisionnement;
- se prononcer favorablement quant à des contributions additionnelles à la Réserve alimentaire internationale d'urgence - de la part de nouveaux donateurs en particulier - qui permettent au PAM de répondre rapidement aux appels urgents, ce qui est une tâche prioritaire par rapport à l'aide alimentaire de projets. Ces contributions devraient être annoncées à l'avance, être multilatérales et porter non seulement sur les céréales, mais également sur d'autres produits et des versements en espèces. La fixation d'un nouvel objectif de contribution ne paraît pas de nature à favoriser un accroissement des ressources mises à disposition de la Réserve;

- compte tenu de l'importance cruciale que revêt la rapidité d'intervention de l'aide alimentaire en cas de catastrophe, relever le rôle qui échoit aux groupes spécialisés d'intervention et de corps nationaux d'aide en cas de catastrophe. La constitution de stocks nationaux de réserve à l'échelon familial, communal ou local, est également de nature à écourter au maximum les délais d'intervention;
- signaler que la Suisse est favorable à un renouvellement de la Convention relative à l'aide alimentaire; la conclusion d'une convention portant sur d'autres denrées alimentaires que les céréales lui semble mériter un examen approfondi.

Au chapitre des interventions pour le développement agro-alimentaire:

- montrer combien il est important que le développement de la production agricole s'intègre dans une stratégie de développement de l'ensemble du pays, les problèmes alimentaires et agricoles ne pouvant être artificiellement isolés de ceux qui se posent dans d'autres secteurs;
- tout en manifestant l'adhésion de la Suisse au principe d'une coordination des aides et d'une concertation des politiques, signaler que la constitution de "groupes de programmes" pour l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies alimentaires risque de faire double emploi avec la procédure de coordination au niveau national arrêtée à la Conférence des Nations Unies sur les PMA.

Au chapitre de l'harmonisation d'une politique de coopération au développement agro-alimentaire:

- communiquer que la Suisse ne pense pas qu'il soit opportun d'ériger au rang de doctrine, et encore moins de code de conduite, la commun dénominateur qui existe déjà en matière de développement rural et qui est formulé dans des documents

- Le Département de l'économie publique ( Office des affaires économiques extérieures et Office de l'agriculture) tels que les résolutions de la Conférence mondiale de l'alimentation, de la Conférence sur la réforme agraire et le développement rural, de la Conférence sur les PMA, etc.. La priorité semblerait revenir de préférence à l'analyse de ce qui implique la mise en oeuvre de ces principes généraux au niveau de chaque pays et, plus encore, à la réalisation effective de ces programmes.

3. .

### proposer

#### Composition de la délégation

1. La Suisse participe à la Rencontre de Rome concernant la Suisse sera représentée à la Rencontre de Rome par la délégation suivante:

- M. Jean-François Giovannini, vice-directeur et chef de la division de la politique et de la planification de la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DFAE).
- M. Theodor Glaser, conseiller agricole de l'Ambassade de Suisse à Rome, représentant permanent de la Suisse auprès de la FAO.
- M. Laurent Guye, chef ad interim de la section de la politique et de la recherche de la DDA.
- Pour les questions d'aide alimentaire, le chef de la délégation pourra faire recours aux services de M. Fred Jenni, de la Division de l'aide humanitaire (DDA), qui participe au même moment aux travaux du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire du PAM.

### I I I

#### Consultations

Ont été consultés:

- le Département des finances (Administration des finances et Administration des blés),



- le Département de l'économie publique ( Office des affaires économiques extérieures et Office de l'agriculture),  
 qui ont donné leur accord.

## I V

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES  
 AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Proposition

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de

## p r o p o s e r

1. La Suisse participe à la Rencontre de Rome concernant la lutte contre la faim dans le monde qui aura lieu à Rome du 26 au 29 avril 1982.
2. Les considérations contenues dans cette proposition font office d'instructions à la délégation.
3. La délégation suisse est constituée de la manière suivante:
  - M. Jean-François Giovannini, vice-directeur et chef de la division de la politique et de la planification de la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DFAE), chef de délégation.
  - M. Theodor Glaser, conseiller agricole de l'Ambassade de Suisse à Rome, représentant permanent de la Suisse auprès de la FAO.
  - M. Laurent Guye, chef ad interim de la section de la politique et de la recherche de la DDA, suppléant du chef de délégation.
  - M. Fred Jenni, de la Division de l'aide humanitaire (DDA), qui se trouve à Rome pour participer à la 13ème session du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire du PAM et aux services duquel le Chef de la délégation pourra faire appel en cas de besoin.

4. Les membres de la délégation venant de la Suisse reçoivent une indemnité journalière de Fr.120.--

21 avril 1982

DEPARTEMENT FEDERAL DES  
AFFAIRES ETRANGERES

Assemblée annuelle de la Commission nationale suisse  
Hôtel de ville, Winterthur, le 14 et 15 mai 1982.  
Le Conseil fédéral

Le Département des affaires étrangères  
Pierre Aubert le 7 avril 1982  
(annexe)

Le Département des affaires étrangères et après délibération  
du Conseil fédéral

d é c i d e :

Le Directeur de l'Office des affaires culturelles,  
représenter le Conseil fédéral à ladite manifesta-

Pour co-rapport:

- au Département de l'économie publique (Office des affaires économiques extérieures et Office de l'agriculture).
- au Département des finances (Administration des finances et Administration des blés)

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,

Extrait du procès-verbal:

- à la Chancellerie fédérale, 2 exemplaires, avec prière d'établir les pouvoirs.
- au DFAE, 10 exemplaires pour exécution;
- au DFEP, 5 exemplaires pour information;
- au DFF, 5 exemplaires pour information.